

## AVIS DES SOCIETES(\*)

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Assurances Multirisques Ittihad  
AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles, et à la suite des mesures prises par les autorités pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19, AMI assurances informe ses honorables actionnaires, que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 6 Aout 2021 sera tenue à distance.

A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier la participation via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) ou à donner pouvoir au Président des Assemblées ou au représentant de petits porteurs ou à un autre actionnaire de leur choix.

A cet effet, la société **AMI ASSURANCES** informe ses actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, sur notre site web sur l'adresse suivante : [www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com) rubrique **ACTIONNAIRE**
- Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier en remplissant et signant (signature légalisée) le Formulaire Unique de Vote ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou au représentant de petits porteurs ou à un autre actionnaire de leur choix en remplissant et signant (signature légalisée) une procuration et les adresser à la société au siège de AMI Assurances sis à Cité les Pins, les berges du lac II, 1053, Tunis, ou par courrier électronique sur l'adresse e-mail [AG2021@assurancesami.tn](mailto:AG2021@assurancesami.tn) au plus tard le 02 Aout 2021.
- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblées, les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante [AG2021@assurancesami.tn](mailto:AG2021@assurancesami.tn) avec l'indication du :

**Nom et Prénom ou Raison Sociale, CIN ou Identifiant Unique, Nombre des actions détenus et Dénomination de l'intermédiaire en Bourse.**

- Les actionnaires peuvent envoyer via l'adresse e-mail [AG2021@assurancesami.tn](mailto:AG2021@assurancesami.tn) toute question ou remarque en relation avec l'Assemblée au plus tard le 02 Aout 2021.

Les actionnaires ayant voté par correspondance seront comptés comme étant présents à l'assemblée, le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

**NB :** Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, seuls les titulaires individuels ou collectifs d'au moins dix actions peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.